

Expéditions

Subventions

Bien des gens confondent « géographie » et « expédition géographique ». D'ailleurs, c'est à travers les expéditions géographiques décrites dans les publications populaires et savantes que la plupart des Canadiens ont appris les rudiments de cette discipline. Les expéditions ont mieux fait apprécier, mieux fait comprendre et mieux fait connaître la géographie. Ainsi, pour promouvoir cette tradition, La Société géographique royale du Canada non seulement encourage, mais soutient également les expéditions géographiques.

Directives et modalités d'application

Les responsables du Programme d'expéditions de la SGRC étudieront les demandes de commandite et de soutien financier présentées par les organisateurs d'expéditions géographiques. Normalement, les subventions accordées ne dépassent pas 5 000 \$ par expédition. Dans la plupart des cas, elles se limitent aux projets axés sur des sujets d'étude canadiens comportant un voyage à l'intérieur du Canada. On accorde la priorité aux demandeurs canadiens. Font partie des frais non subventionnés, les salaires, les honoraires professionnels, les dépenses de consultation, les dépenses d'assistance aux conférences, et ce que l'on appelle généralement les « voyages sur le terrain ».

Le Comité des expéditions doit s'assurer que la subvention sert bel et bien à financer le projet pour lequel elle a été accordée, que l'expédition a fait progresser un tant soit peu la science géographique, et qu'elle favorisera les objectifs de la SGRC.

Même s'il arrive, à l'occasion, qu'un rapport d'expédition fasse l'objet de publicité ou d'un article dans le *Canadian Geographic*, les heureux candidats aux subventions ne doivent pas conclure que la subvention est assortie d'une promesse ou d'une obligation de publier de la part de la SGRC.

Le date limite de réception des demandes de subvention est le **16 avril**. Le Comité fera connaître sa décision aux demandeurs au plus tard deux mois après le délai indiqué. Un rapport écrit détaillé, avec des diapositives et une carte de l'itinéraire de l'expédition, est également exigé et doit être envoyé à la SGRC au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'expédition.

Aucun formulaire de demande n'est fourni. Cependant, les demandes DOIVENT respecter la disposition suivante :

Les rubriques 1 à 5 ne doivent pas prendre plus de deux pages rédigées à simple interligne en caractères lisibles. Prière d'écrire les titres des rubriques en majuscules et laisser deux espaces (deux lignes) entre les différentes sections du texte. Les demandes doivent être dactylographiées et ne comporter UNIQUEMENT que les informations requises qui apparaîtront sous les rubriques, en majuscules ci-dessous, selon la disposition indiquée.

NE PAS SOUMETTRE DE CURRICULUM VITAE.

1. Indiquer le TITRE DE L'EXPÉDITION.

2. Inscrire le NOM AU COMPLET DU CHEF DE L'EXPÉDITION.

3. Indiquer l'ADRESSE POSTALE ET LE NOM DE LA PERSONNE-RESSOURCE POUR L'EXPÉDITION.

4. Inscrire le NOM AU COMPLET DE TOUS LES MEMBRES DE L'EXPÉDITION.

5. Indiquer la CITOYENNETÉ de chaque membre de l'expédition.

6. Indiquer les ÉTUDES PERTINENTES ET LES ANTÉCÉDENTS PROFESSIONNELS de chaque membre de l'expédition (une page à simple interligne par personne).

7. Fournir des RÉFÉRENCES (3).

Toutes les demandes de subvention doivent inclure, comme références, le nom de deux (2) professionnels capables de se prononcer sur la valeur du projet en raison de leur connaissance de l'expédition projetée. On exige également comme référence le nom d'une troisième personne qui garantisse la stabilité financière de l'expédition, à savoir qu'elle a les moyens de parer aux imprévus qui pourraient compromettre l'issue. Veuillez vous assurer que sont inclus le nom au complet, le lien avec l'expédition, le(s) numéro(s) de téléphones de la personne-ressource, ainsi que la signature de chaque personne indiquée comme référence. Les personnes données en référence n'ont pas le droit de participer à l'expédition.

8. Fournir des photocopies de tous les PERMIS ET LICENCES exigés pour l'expédition. Ces documents doivent accompagner la demande de subvention. Les demandes de subvention non accompagnées des permis et licences exigés ne seront pas étudiées.

9. Faire une DESCRIPTION DE L'EXPÉDITION.

On doit inclure une description détaillée du projet d'expédition ne dépassant pas deux pages dactylographiées à simple interligne. Doivent faire partie de cette description, un énoncé clair de l'objectif poursuivi et l'échéancier du projet. Vous devez aussi expliquer, dans cette description, en quoi l'expédition élargira les connaissances géographiques et aidera la SGRC à remplir son mandat qui est de faire mieux connaître le Canada aux Canadiens et au monde entier. En outre, vous devez décrire les mesures prises en matière de sécurité et de communications.

10. Fournir un PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE pour l'expédition.

L'environnement étant une considération importante dans toute expédition, fournissez, sur une seule page à simple interligne, le plan que vous avez prévu pour protéger l'environnement, notamment les mesures prévues pour éliminer les déchets dans le cours de l'expédition.

11. Fournir des détails sur le FINANCEMENT ET LE SOUTIEN

Fournissez des informations détaillées sur le budget du projet sans oublier d'indiquer toutes les demandes de financement faites à la Société et à d'autres organismes. Indiquez si le financement demandé vous a été accordé ou s'il est en souffrance. Indiquez également le nom et l'adresse de la personne (numéro d'assurance sociale) ou de l'organisme (numéro de TPS ou preuve du statut d'exemption de la TPS) à qui il doit être versé.

Lorsque la commandite à la place (ou en sus) du soutien financier est exigée, fournissez une explication des utilisations qui seront faites du nom de la Société en rapport avec l'expédition. Sachez que la Société exige, avant impression ou distribution, que tout matériel portant son nom ou son logo soit approuvé par l'un de ses représentants.

12. La demande doit porter la SIGNATURE ET LA DATE apposées par le chef d'expédition.

Prière de faire parvenir toutes les demandes au :

COMITÉ DES EXPÉDITIONS
LA SOCIÉTÉ GÉOGRAPHIQUE ROYALE DU CANADA
Suite 200, 1155 Lola Street
Ottawa (Ontario)
K1K 4C1

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec :

Coordonnatrice des Programmes de la Société

Téléphone : (613) 745-4629,
Télécopieur : (613) 744-0947

<http://www.rcgs.org/fr/programmes/expeditions/>